Conditions générales de vente
A destination des clients non-professionnels
Activité de Formation

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (les "CGV"), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société SÉCURIDER – SAS au capital de 10 000 €, inscrite au RCS de Montpellier sous le numéro 848 323 598), sise au 270 impasse Adam Smith – CS10100 – 34479 Pérols cedex ("l'Organisme de formation") consent au client, qui est un acheteur non-professionnel (le "Client") qui l'accepte, la vente d'une formation issue de l'offre de formations de sensibilisation et de prévention au risque routier de l'Organisme de formation (la "Formation").

Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement la "Partie" ou collectivement les "Parties". Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur du stage accessible sur le site Internet www.securider.fr (le « Site internet »).

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice, par conséquent le Site Internet porte toujours leur dernière version à la connaissance de tous.

Ces CGV concernent l'ensemble des formations proposées au sein des catalogues de formation de l'Organisme de formation, qui sont consultables sur le Site Internet.

2. Modalités d'inscription

Le Client contacte l'Organisme de formation via le formulaire ou l'adresse électronique indiquée sur le Site Internet, afin d'obtenir les informations nécessaires à son inscription à la formation souhaitée.

La commande est réputée ferme et le contrat conclu lorsque le Client renvoie, par tout moyen (transmission électronique, courrier), le bulletin d'inscription signé (le « Contrat »).

Pour chaque action de formation, le Client reçoit le cas échéant deux exemplaires de la convention de formation dont un exemplaire est impérativement signé et retourné à l'Organisme de formation.

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature de la convention de formation, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par l'Organisme de formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

À confirmation de la tenue de la session au plus tard 10 jours ouvrés avant la Formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation.

Le lieu de Formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans une autre ville.

3. Rétractation

3.1 Droit de rétractation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le Client a le droit de se rétracter du Contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du Contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client notifie à l'Organisme de formation sa décision de rétractation du Contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, ou courrier électronique), ou peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation fourni ci-après et l'envoyer à l'adresse postale ; SÉCURIDER – SAS, 270 impasse Adam Smith – CS10100 – 34479 Pérols cedex , ou par courrier électronique à : contact@securider.fr.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de SÉCURIDER – SAS, 270 - impasse Adam Smith – CS10100 – 34479 Pérols cedex.

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat pour la prestation de services ci-dessous :

Commandée le : …. / reçue le ….

Nom du Client :

Adresse du Client :

Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

3.2 Effets de la rétractation

En cas de rétractation de la part du Client, l'Organisme de formation rembourse au Client tous les paiements reçus, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où l'Organisme de formation est informé de la décision de rétractation du Contrat.

Ce remboursement est effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf si le Client convient expressément d'un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Client.

Si le Client a toutefois commencé la Formation pendant le délai de rétractation, il devra payer à l'Organisme de formation un montant proportionnel correspondant à la formation qui lui aura été fournie où il a informé l'Organisme de formation de sa rétractation du Contrat.

4. Modification, report ou abandon des formations par le Client

En cas de demande d'annulation au-delà du délai de rétractation de quatorze (14) jours, de modification ou de report d'une Formation formulée par les parties, validée entre les parties, l'Organisme de formation se réserve le droit de conserver la totalité des sommes payées au titre de la Formation.

Le Client peut effectuer une demande de report de la formation choisie initialement en adressant à l'Organisme de formation un courrier postal ou électronique aux adresses indiquées dans l'article 3, dans un délai de quinze (15) jours avant le début de la formation initialement prévue.

Le Client est informé que, en cas d'absence ou d'abandon au cours de la formation, pour une cause qui ne relèverait pas de la force majeure, il ne sera pas autorisé à réintégrer la formation pour ne pas perturber le bon déroulement du stage pour l'ensemble des autres stagiaires. De surcroit, l'Organisme de formation se réserve le droit de conserver l'ensemble des sommes versées par le Client au titre de la formation (voir article 6.1 des présentes).

5. Modalités de Formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. A ce titre, les formations dispensées par l'Organisme de formation, peuvent se faire en accord avec le Client, soit en présentiel (formateur et apprenants au sein d'un seul et même lieu), soit à distance (en visioconférence avec un formateur ou en e-Learning).

Les dates et les durées des formations sont précisées sur les documents de communication (la « Documentation ») de l'Organisme de formation, qui seront transmises au Client au moment de la commande.

Les Formations proposées au catalogue de l'Organisme de formation peuvent être assurées dans le Centre de formation de l'Organisme ou dans un site extérieur.

En toute hypothèse, l'adresse du lieu de formation est communiquée au moment de l'envoi de la convocation de Formation au Client.

Lorsque la formation se déroule hors du Centre de formation de l'Organisme de formation les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil qui sera transmis le cas échéant au Client au plus tard le premier jour de la Formation.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait au règlement intérieur.

L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constatés dans la Documentation remise au Client, cette dernière devant être regardée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la règlementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies, complètent la Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

L'Organisme de formation se réserve le droit de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Dans les 10 jours ouvrés qui suivent la Formation, l'Organisme de formation adresse au Client, à l'adresse électronique qu'il aura communiquée, le Certificat de réalisation de la Formation.

6. Prix de vente et conditions de règlement

6.1 Prix de vente

Les prix sont indiqués en Euros, Toutes Taxes Comprises.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 3 des présentes, toute Formation commencée est due en totalité.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du Client sont à la charge du Client et ne sont pas inclus dans le prix de vente.

L'Organisme de formation se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les formations sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la commande.

6.1.1. Formations au catalogue de l'Organisme

Les prix des formations au catalogue de l'Organisme de formation sont indiqués sur les supports de communication de l'Organisme de formation et sur le bulletin d'inscription. Les supports éventuellement inclus dans l'inscription font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être décomptés du prix de vente.

Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Plus précisément, dans le cas de cycles ou parcours de formation, les prix incluent une remise non cumulable avec toute autre offre spéciale ou remise.

6.2. Condition de règlement et de prise en charge

Les factures sont payables à réception par chèque ou virement.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de refuser l'accès du Client à la formation, jusqu'au règlement complet des sommes.

7. Modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

L'Organisme de formation se réserve le droit, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas de force majeure définie à l'article 8 des présentes, limitations de circulation imposées par le Gouvernement…), de reporter la formation à une date ultérieure ou de remplacer le mode de formation initialement convenu, par une formation à distance (visioconférence et E-Learning) au prix applicable à ce mode de formation.

L'Organisme de formation se réserve également le droit de reporter la formation pratique à une date ultérieure, pour cause d'intempéries

8. Force majeure

En cas de force majeure, les obligations de l'Organisme de formation relatives à ses activités de formation seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

9. Sous-traitance

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les

obligations résultant du présent contrat. Le Client s'engage à respecter le règlement intérieur du sous-traitant.

10. Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site internet sont et restent la propriété de l'Organisme de formation.

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de l'Organisme de formation que pour les fins stipulées à la formation.
L'Organisme de formation détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale…) utilisés dans le cadre de la formation, demeure sa propriété exclusive.
Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de l'Organisme de formation ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de l'Organisme de formation ou de ses ayants droit.
Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

11. Responsabilité

Le Client est seul responsable du choix de la Formation qu'il souhaite recevoir de la part de l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée.

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'Organisme de formation. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré l'Organisme de formation pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le participant et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que l'Organisme de formation ne puisse être recherché ou inquiété.

12. Résolution du Contrat

Conformément aux dispositions de l'article L216-3 du Code de la consommation, le Client peut immédiatement résoudre le contrat lorsque l'Organisme de formation n'exécute pas son Obligation de fourniture du service, à la date initialement prévue ; ou en l'absence de délai d'exécution mentionné trente (30) jours après la conclusion du contrat.

Le Contrat est considéré comme résolu à la réception par l'Organisme de formation de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que l'Organisme de formation ne se soit exécuté entre-temps.

L'Organisme peut également résoudre le contrat, même en l'absence de faute commise par le Client par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trois (3) mois au plus tôt et un (1) mois au plus tard avant la date d'exécution de la formation.

Dans ces conditions, l'Organisme de formation, rembourse le Client de la totalité des sommes versées, dans un délai de quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

13. Données personnelles

Conformément aux dispositions la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, l'Organisme de formation met en œuvre un traitement de données dont la finalité est la gestion des inscriptions et des formations.

Les Données font l'objet d'un traitement informatique par la société Sécurider agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet (ci-après la « Politique de Confidentialité »).
Seules les données à caractère personnel strictement nécessaires à cette finalité sont collectées directement auprès de vous et sont destinées aux services de Sécurider. Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la Politique de Confidentialité.

Conformément aux dispositions en vigueur, vous disposez de droits sur ces données ; droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, et droit de définir le sort de vos données après votre décès. Vous ou vos ayant-droits peuvent les exercer en vous adressant à: contact@securider.fr ou SECURIDER SAS, 270 - impasse Adam SMITH, CS10100, 34479 Pérols cedex ; en justifiant de votre identité.
Vous disposez également d'un droit à réclamation que vous pouvez exercer auprès de la CNIL.

14. Médiation de la consommation

Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, le Client peut recourir gratuitement au service de médiation dont relève l'Organisme de formation : CNP Médiation Consommation.
Pour toute réclamation liée à un achat de formation SECURIDER, ce recours peut s'effectuer par voie électronique via le formulaire de demande de médiation disponible sur le site : https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/Saisie-papier-art-15.html; ou par voie postale à CNPMédiation Consommation - 27 avenue de la Libération - 42400 Saint Chamond.
Il est rappelé que le recours à la médiation n'est possible qu'à la condition que la réclamation du Client n'a pas été préalablement examinée par un juge ou un autre médiateur, et qu'elle a déjà fait l'objet d'un recours auprès de notre Service Clients.
La médiation des litiges ne s'applique pas aux litiges entre personnes morales.

Les organes de Règlement Extrajudiciaire des Litiges de Consommation (RELC) et de Règlement en Ligne des Litiges de la Consommation (RLLC) offrent au consommateur une voie amiable pour résoudre un litige en dehors du système judiciaire.
La plateforme européenne de médiation est accessible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/consumers/odr/.

15. Dispositions générales

Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.
Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la

Formation (notamment remises accordées par l'Organisme de formation, modalités spécifiques de la Formation et échanges entre les clients).
Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.
Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.
Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.
Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

LES PRÉSENTES CGV SONT RÉGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A SON EXECUTION OU A SON INTERPRÉTATION SERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, MEME EN CAS DE RÉFÉRE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.

16. Renseignements et réclamations

Toute demande d'information ou réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation, au service clients (adresse postale : SAS SÉCURIDER – SERVICE CLIENT - 270 impasse Adam SMITH – 34479 Pérols Cedex ; courriel - contact@securider.fr), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.